

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations
du Comité Syndical du Syndicat Mixte
du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération

Séance du 2 juillet 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération bisontine régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h, au Conseil Départemental (salle Joubert) sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MICHAUD, Président du SMSCoT.

Délégués en exercice : 56

Ordre de passage des rapports : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h40

Etaient présents au Grand Besançon Métropole :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Didier AUBRY, Martial DARDELIN, Geneviève MAILLET-GUY, Thierry MALESIEUX, Laurent SAUVIN - **Grand Besançon Métropole** : Frédérique BAEHR, Florent BAILLY, Catherine BARTHELET, Lucie BERNARD, Kévin BERTAGNOLI (représenté par Elise AEBISHER), Nicolas BODIN, Catherine BOTTERON, Nathalie BOUVET, Sébastien COUDRY, Benoît CYPRIANI, Lorine GAGLIOLO, Olivier GRIMAITRE (représenté par Gilles SPICHER), Yves GUYEN, Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO, Jean-Marc JOUFFROY, Martine LEOTARD (représentée par Agnès BOURGEOIS), Christian MAGNIN-FEYSOT, Jean-Paul MICHAUD, Gérard MONNIEN, Anne OLSZAK, Patrick OUDOT, Daniel PARIS, Anthony POULIN (représenté par Damien HUGUET), Françoise PRESSE, Nathan SOURISSEAU, Fabrice TAILLARD, Marie ZEHAF.

Etaient excusés :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Vincent BALLOT, Gérard CREUX - **Grand Besançon Métropole** : Patrick AYACHE, Claude GRESSET-BOURGEOIS, Aurélien LAROPPE, Valérie MAILLARD, Laurence MULOT, Jean SIMONDON.

Etaient absents :

Communauté de communes du Val Marnaysien : Christophe DOBRO - **Grand Besançon Métropole** : Hasni ALEM, Alain BLESSEMAILLE, Jean-Michel CAYUELA, Philippe CHANEY, Karine DENIS-LAMIT, Ludovic FAGAUT, Sadia GHARET, Jacques KRIEGER, Damien LEGAIN, Philippe PERNOT, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Claude VARET, Benoît VUILLEMIN.

Mandants : Vincent BALLOT, Claude GRESSET-BOURGEOIS.

Mandataires : Jean-Paul MICHAUD, Jean-Pierre JANNIN.

Secrétaire de séance : Daniel PARIS

Délibération n°2024/32

Rapport 6 : Concours photos dans le cadre de la concertation

Concours photos dans le cadre de la concertation

Rapporteur : M. Jean-Paul MICHAUD, Président

	Date	Avis
Bureau	28/05/2024	Favorable
Comité syndical	02/07/2024	Favorable

Rappel du contexte

Par délibération du 5 décembre 2017, le SMSCoT a défini les modalités de concertation. Afin d'enrichir celles-ci, d'autres modalités de concertation, de sensibilisation et d'implication de la population sont en cours de réflexion. Il a été validé en Comité syndical du 7 février 2024, le lancement d'un concours photo sur le thème de l'habitat, afin de d'impliquer la population sur un thème clef du projet du SCoT.

Règlement du concours

Les photos auront pour thème : **le petit habitat collectif réussi**, neuf ou rénové.

Définition : *le petit habitat collectif, aussi appelé intermédiaire ou semi-collectif, est une forme urbaine au croisement entre la maison individuelle et l'appartement d'immeuble collectif. Il se caractérise principalement par un groupement de logements avec des caractéristiques proches de l'habitat individuel tel que l'accès individualisé aux logements et des espaces extérieurs privatifs pour chaque logement.*

Les photos devront être prises sur une des 113 communes du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté. Ce concours est ouvert aux personnes majeures et mineures à titre individuel (autorisation de participation à fournir par le représentant légal) vivant ou travaillant sur le territoire du SCoT Besançon Cœur Franche-Comté. La participation est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le concours est ouvert à compter du **2 Avril 2024 et jusqu'au 30 juin 2024 minuit**. La remise des prix des catégories jeunes et grand public aura lieu en **octobre 2024 au Salon de l'Habitat** de Besançon, au stand du SMSCoT.

Le concours se divise en deux catégories :

- o Catégorie jeunes : ouvert aux jeunes de moins 18 ans
- o Catégorie grand public, photographes amateurs/professionnels : ouvert aux adultes à partir de 18 ans, vivant et/ou travaillant sur le territoire,

Chaque participant propose une photographie sur support numérique au format JPEG à envoyer au Syndicat Mixte du SCoT à l'adresse suivante : smcot@grandbesancon.fr ou sur la page Facebook de « Besançon j'aime ma Ville »

Une première sélection sera faite par les élus de la commission transversale du SMSCoT.

Le public aura ensuite la possibilité de voter sur les réseaux sociaux (« Besançon j'aime ma Ville », « Besançon j'aime mes villages alentour », « SCoT BCFC ») afin de sélectionner les photographies retenues des candidats pour chaque catégorie. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Lots et Jury

Le SMCOT a réalisé du mécénat auprès des acteurs du territoire proposant des activités culturelles et de loisirs. Les récompenses seront attribuées aux 5 premiers lauréats des catégories jeunes et grands publics, lors d'une cérémonie de remise des prix au Salon de l'Habitat 2024. Une entrée gratuite sera envoyée aux lauréats.

Un prix des élus sera attribué à la photo qui aura retenu le plus de voix auprès des élus de la commission 4, par sa pertinence au regard du projet du SCOT sur la thématique de l'habitat.

Grille des prix :



CONCOURS PHOTO 2024



	Catégorie Jeunes	Catégorie Grand public	Prix des Elus
1	1 partie de Gelly Ball pour 10 personnes	Prix d'une valeur de 300 €	1 nuit pour deux personnes à la Maison du Fort de Fontain avec petit-déjeuner et visite du fort
2	1 baptême de l'air en ULM	Atelier d'assemblage une montre Utinam	
3	2 places pour le spectacle d'HAKIM JEMILI le 20/11/2024	1 baptême de l'air en ULM	
4	1 visite des trois musées de Besançon	1 Carte cadeau à valoir chez Maison la Grange d'une valeur de 100 €	
5	1 location de 2 heures d'un bateau électrique pour 5 personnes	1 location de 2 heures d'un bateau électrique pour 5 personnes	



A l'unanimité, le Comité syndical :

- prend connaissance des avancés du concours photos
- valide le principe d'un jury « élus » constitué par la commission Transversale (4).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président

